



COMMUNE DE CHATEAU-D'ŒX

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 24/2018

Château-d'Oex, le 10 octobre 2017
Greffe + Bourse _0134 + 9111_emo

Budget communal 2019

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions légales en la matière, la municipalité vous soumet pour adoption, le budget communal 2019.

Vous trouverez, ci-après, les commentaires généraux annexés à ce préavis. Le détail de chaque compte apparaît dans le fascicule habituel du budget.

Le budget communal pour l'année 2019 se présente de la manière suivante :

Total des charges	CHF	24'777'964.45
Total des revenus	CHF	<u>24'840'763.85</u>
Excédent de revenus	CHF	62'799.40
		=====

La municipalité se tient à disposition pour tout renseignement utile et prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 24/2018 du 16 octobre 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- D'adopter le budget 2019 de la Commune de Château-d'Oex tel que présenté.
- De prendre acte que la capacité économique d'endettement pour l'année 2019 se monte à CHF 51'172'892.00 alors que la limite d'endettement est fixée par le plafond de CHF 50'000'000.00 voté en début de législature.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 16 octobre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Eric Grandjean

La Secrétaire :  Eliane Morier



ABREVIATIONS

ACI	Administration cantonale des impôts
AC	Année courante
AF	Allocations familiales
AGILE	Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficiente (PCi)
AFIB	Association Festival International de Ballons
AI	Assurance invalidité
AMAC	Assurance maladie et accidents
AP	Année précédente
APG	Allocation perte de gain (service militaire et protection civile)
ARASAPE	Association régionale de l'action sociale Aigle et Pays-d'Enhaut
ARPAJE	Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants
ASP	Assistant de sécurité publique
ASR	Association Sécurité Riviera
ASSCOM	Association des commerces du village
ASIPE	Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut
AVAG	Centre de collectage de déchets de Saanen
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des secrétaires municipaux
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire
CCF	Commission consultative du feu
CCL	Centre de culture et de loisirs du Pays-d'Enhaut
CGPI	Centre vaudois de gestion des programmes

	d'insertion
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CITAV	Communauté d'Intérêt touristique des Alpes Vaudoises
CSD	Conférence des syndics du District de La Riviera
CSR	Centre social régional
CVE	Compagnie vaudoise d'électricité Romande Energie
DAP	Détachement d'appui
DECHPE	Périmètre de Gestion des Déchets du Pays-d'Enhaut
DEV	Développement économique du canton de Vaud
DGE	Direction générale de l'environnement du canton de Vaud
DPS	Détachement premiers secours
EC	Eaux claires
EU	Eaux usées
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants du Canton de Vaud
FAO	Feuille des avis officiels
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FER	Fonds d'économie régionale
FET-PE	Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut
FIB	Festival International de Ballons
GED	Gestion électronique des documents
GFPE	Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut
GID	Gestion intégrée des documents
IPC	Indice des prix à la consommation
LAA	Loi sur l'assurance accident
LADE	Loi sur l'appui au développement économique

LAMV	Loi sur l'assurance maladie vaudoise	PPA	Plan partiel d'affectation
LAMaI	Loi sur l'assurance maladie	PPE	Propriété par étages
LAPHREMS	Loi sur l'aide aux personnes recourant à l'hébergement en EMS	RC	Responsabilité civile
		RC	Route cantonale
LEM	Loi sur les écoles de musique	RCPEPC	Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions
LHR	Loi sur l'Harmonisation des Registres	SAF	Service cantonal des améliorations foncières
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale	SDISPE	Service de défense incendie et de secours du Pays-d'Enhaut
MOB	Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA	SDT	Service cantonal du développement territorial
OFEV	Office fédéral de l'environnement	SIT	Système d'information du territoire communal
OMSV	Organisme médico-social vaudois	SM	Service cantonal de la mobilité
ORP	Office régional de placement	SPECo	Service de la promotion économique et du commerce
PDCn	Plan directeur cantonal	ST	Suisse Tourisme
PDCom	Plan directeur communal	STEP	Station d'épuration des eaux usées
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau	SUVA	Caisse nationale en cas d'accidents
PER	Pays-d'Enhaut Région	TCO	Télé-Château-d'Oex SA
PET	Pays-d'Enhaut Tourisme	UCV	Union des communes vaudoises
PGA	Plan général d'affectation	Vd Rando	Association vaudoise du tourisme pédestre
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux		
PNR	Parc Naturel Régional Gruyère - Pays-d'Enhaut		
POCAMA	Portail cantonal des manifestations		

1. CONCEPTS DE RESULTATS

Le solde de fonctionnement

Le budget 2019 présente un solde de fonctionnement (excédent de revenus) de **CHF 62'799.40**. Ce solde comprend les amortissements comptables obligatoires et supplémentaires, les mouvements sur les réserves, les imputations internes et les gains et pertes comptables. Il s'agit d'un résultat purement comptable qui ne fait pas la distinction entre les écritures avec ou sans flux financier. Bien souvent, il ne reflète pas la situation économique réelle.

Le solde de fonctionnement épuré

Le solde de fonctionnement épuré (marge nette d'autofinancement) se monte à **CHF 47'399.00**. Il s'agit d'une vision économique (ou de gestion) du résultat de la commune. Sous réserve d'une politique d'amortissements comptables appropriée, un solde de fonctionnement épuré à l'équilibre garanti une bonne situation financière à court, moyen et long termes. La commune est capable de rembourser la dette ou de reconstituer ses capitaux propres et ainsi poursuivre sa politique d'investissement. Le solde de fonctionnement épuré est le concept de résultat le plus important. Il est à la fois un objectif de gestion dans le cadre du respect de l'équilibre budgétaire au moment du budget, et un instrument de mesure de la situation économique communale lors des comptes.

La marge d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement (cashflow de fonctionnement) permet d'apprécier les moyens financiers résiduels qui pourront être utilisés pour financer de nouveaux investissements, rembourser une dette ou reconstituer des capitaux propres. Elle permet de savoir quels sont les moyens financiers dégagés par l'activité de fonctionnement (exploitation), sachant que la commune a couvert son activité d'exploitation. La marge brute d'autofinancement 2019 se monte à **CHF 1'436'340.00**

Le solde financier

Le solde financier prend en considération l'investissement net de la commune, afin d'obtenir une vision financière plus large. Il répond à la question suivante : quels sont les besoins de financement liés aux activités d'exploitation (fonctionnement) et d'investissement de la commune ? Le solde financier est d'une manière générale très souvent négatif, ce qui signifie que l'activité d'exploitation ne permet pas de financer les investissements. En d'autres termes, la marge d'autofinancement est inférieure à l'investissement net. La commune de Château-d'Œx n'échappe pas à ce constat, avec un solde financier de **CHF – 2'961'046.00**. Un tel résultat n'est pas forcément signe de mauvaise santé financière, au contraire, cela signifie que la commune investit.

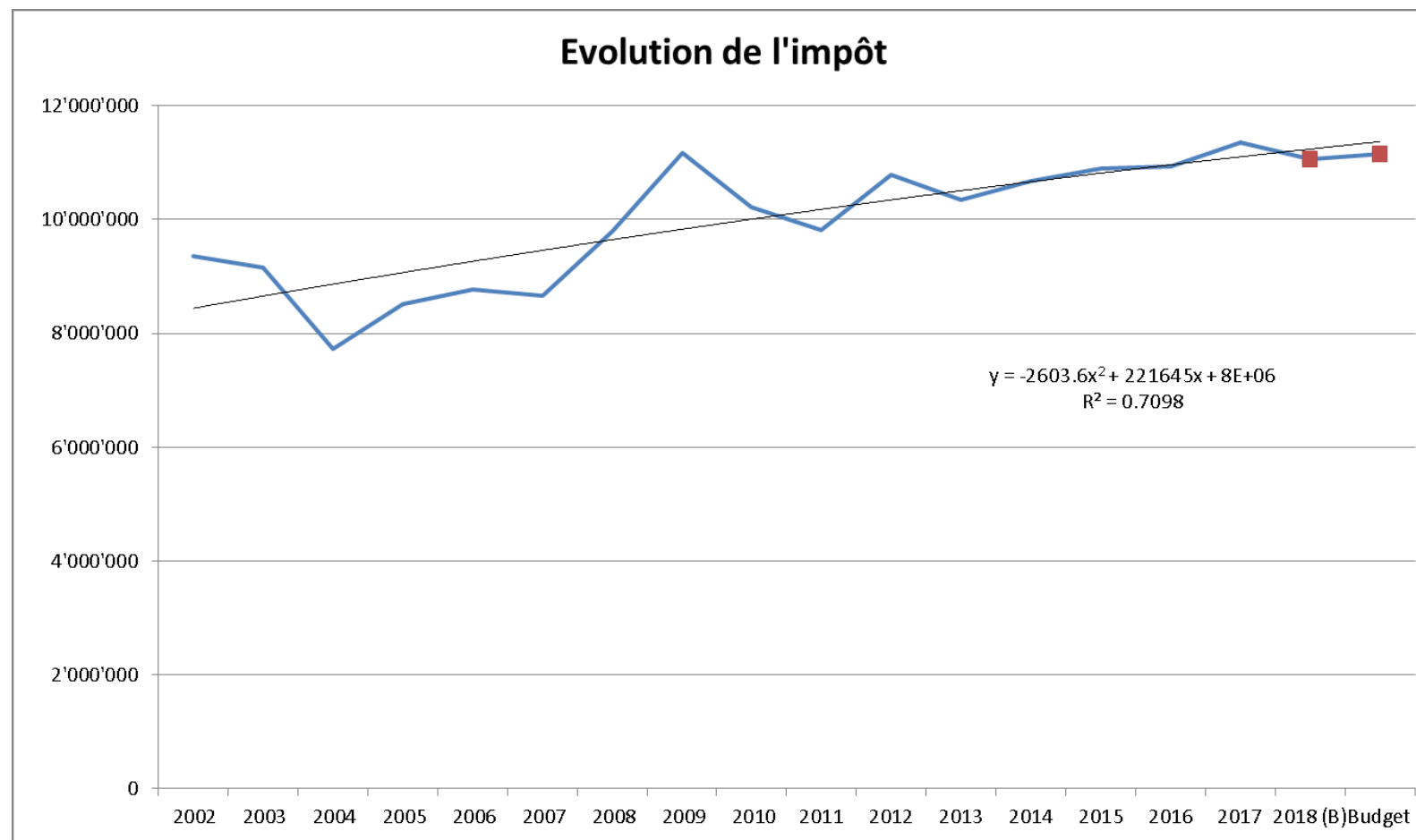
Tableau 1 : Soldes budgétaires

Opérations	Désignation	2014	2015	2016	2017	Budget 2018	Budget 2019
+	Total des produits	23'774'750	23'722'937	24'235'379	25'492'140	23'832'313	24'840'764
-	Total des charges	23'800'769	23'599'414	24'401'587	24'668'332	23'810'418	24'777'964
=	SOLDE DE FONCTIONNEMENT	-26'019	123'523	-166'208	823'808	21'895	62'799
-	Prélèvement sur les réserves (sans les domaines autofinancés)	88'211	0	210'992	467'864	0	15'400
-	Imputations internes (produits)	3'547'687	3'379'692	3'426'031	3'515'105	3'481'263	3'612'693
-	Gains comptables (+ Moins valeurs comptables)	450'000	0	396'080	721'000	0	0
+	Amortissements supplémentaires	0	237'175	560'992	454'137	0	0
+	Amortissements du découvert	0	0	0	0	0	0
+	Attributions aux réserves (sans les domaines autofinancés)	814'439	153'230	0	0	153'525	0
+	Imputations internes (charges)	3'547'687	3'379'692	3'426'031	3'515'105	3'481'263	3'612'693
=	SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE (Marge nette d'auto.)	250'209	513'928	-212'288	89'081	175'420	47'399
+	Amortissements du patrimoine financier	225'000	0	223'051	732'813	87'385	87'165
+	Amortissements du patrimoine administratif	1'369'523	1'471'231	1'547'759	1'490'611	1'432'433	1'569'657
-	Prélèvement sur les réserves (domaines autofinancés)	0	0	439'613	0	0	267'881
+	Attributions aux réserves (domaines autofinancés)			213'684	86'288		
=	CASH FLOW DE FONCTIONNEMENT (Marge (brute) d'auto.)	1'844'732	1'985'159	1'332'594	2'398'792	1'695'238	1'436'340
+	Recettes d'investissements	1'218'470	2'347'484	6'304'682	1'197'557	650'000	2'102'914
-	Dépenses d'investissements	4'543'133	8'040'562	9'388'571	3'582'488	3'312'000	6'500'300
=	SOLDE FINANCIER	-1'479'931	-3'707'919	-1'751'295	13'862	-966'762	-2'961'046

2. EVALUATION DES RECETTES FISCALES

Les revenus d'impôts de l'année comptable 2017 s'élèvent à CHF 11'382'530.08, alors que la projection budgétée atteint CHF 11'179'062.50. Comme pour le budget 2018, ce montant est inférieur à la courbe de tendance et traduit une évaluation prudente.

Graphique 1 : Evolution de l'impôt et courbe de tendance



La prévision budgétaire des impôts est basée sur la moyenne des rendements d'impôts depuis 2013. Les impôts suivant le taux sont naturellement adaptés aux fluctuations de ce dernier. Le budget 2019 est inférieur de quelques CHF 200'000.00 par rapport aux comptes 2017. A noter la réduction de l'impôt sur le bénéfice net des sociétés (RIE III) qui diminue de 30%, soit CHF 80'500.00, et la compensation cantonale de CHF 53'139.00.

Tableau 2 : Evolution des différentes classes d'impôts depuis 2013

cpte	nat	suf	Comptes de fonctionnements	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (B)	Budget
				10'352'230	10'669'276	10'888'768	10'929'596	11'352'873	11'060'600	11'150'889
				83	83	83	83	83	83	83
2100	400	0	IMPOTS SUR LE REVENU	5'187'505	5'144'586	5'157'111	5'350'351	5'550'985	5'300'000	5'500'000
2100	400	1	IMPOT SUR LA FORTUNE	1'287'105	1'549'528	1'585'914	1'483'151	1'738'057	1'500'000	1'700'000
2100	400	2	IMPOT A LA SOURCE	366'898	308'641	396'476	394'498	341'796	350'000	360'000
2100	400	3	IMPOT SUR LA DEPENSE (SPECIAL ETRANGERS)	543'532	616'956	402'138	448'662	527'039	540'000	510'000
2100	401	0	IMPOT SUR LE BENEFICE NET DES SOCIETES	353'499	468'008	493'507	356'418	261'536	410'000	181'000
2100	401	1	IMPOT SUR LE CAPITAL DES SOCIETES	8'668	10'889	36'983	53'019	74'261	21'000	37'000
2100	401	2	IMPOT COMPL. SUR IMMEUBLES SOCIETES	20'185	29'140	21'166	32'864	29'643	28'000	26'600
2100	402	0	IMPOT FONCIER	1'257'295	1'287'783	1'319'262	1'331'758	1'401'871	1'350'000	1'400'000
2100	404	0	DROITS DE MUTATIONS	460'494	549'430	591'029	445'879	529'843	500'000	525'000
2100	405	0	IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS & DONATIONS	294'909	81'246	245'458	316'487	389'778	350'000	270'000
2100	406	0	IMPOT SUR LES CHIENS	21'720	19'800	22'860	22'920	24'870	23'000	24'000
2100	406	1	TAXE SUR LES TOMBOLAS & LOTOS	384	624	630	384	570	400	400
2100	406	2	TAXE SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES	1'450	450	1'900	550	0	1'000	1'000
2100	409	0	IMPOTS RECUPERES APRES DEFALCATION	7'998	10'964	15'507	17'982	13'534	25'000	15'000
2100	410	0	TAXE SUR LES LICENCES	17'211	15'996	17'096	35'444	31'841	20'000	24'000
2100	411	0	REDEVANCE DU GROUPE E	162'779	164'187	155'083	158'665	155'662	160'000	160'150
2100	422	0	INTERETS MORATOIRES	45'410	59'631	60'534	64'709	53'682	65'000	57'000
2100	436	0	FRAIS DE POURSUITE	6'005	13'362	8'989	10'408	9'509	9'500	9'600
2100	437	0	AMENDES		2'743	0	0	0	1'000	1'000
2100	441	0	IMPÔT SUR LES FRONTALIERS	7'719	9'162	6'542	0	6'087	6'700	6'000
2100	441	1	PART A L'IMPOT SUR GAINS IMMOBILIERS	301'462	326'150	350'583	405'446	212'308	400'000	290'000
2100	451	0	COMPENSATION CANTONALE RIE III VD							53'139

3. PEREQUATIONS INTERCOMMUNALES

Les montants portés au budget 2019 au titre des péréquations intercommunales sont basés sur les acomptes calculés par le canton. Aux comptes ils varient d'une part en fonction des rentrées d'impôts conjoncturels effectives et d'autre part en fonction des dépenses thématiques réalisées. A noter que les péréquations prennent en compte les pertes fiscales liées à la RIE III vaudoise, la compensation de l'Etat de CHF 50 millions, ainsi que l'augmentation des mesures sociales.

Tableau 3 : Résumé des péréquations intercommunales et de la facture sociale

Comptes	Désignation	Acompte	Acompte n et décompte n-1					
		2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
7200 351 500	Facture sociale AC	2'341'663	2'193'257	2'264'777	2'069'176	1'978'147	2'318'034	2'290'977
7200 351 510	Facture sociale AP			75'869	162'513			157'354
7200 451 500	Facture sociale AP		-5'983			-382'084	-435'108	
Total facture sociale		2'341'663	2'187'274	2'340'646	2'231'689	1'596'063	1'882'926	2'448'331
2200 352 900	Alimentation du fonds	2'250'178	2'002'105	1'998'679	1'992'943	1'877'430	1'872'485	1'663'832
2200 452 900	Retour du fonds	-2'202'638	-2'427'339	-2'164'712	-2'210'887	-2'141'162	-1'935'769	-2'075'033
2200 352 910	Péréquation nette solde AP		118'225		128'295		86'966	
2200 452 910	Péréquation nette solde AP			-120'354		-178'958		-9'310
Total péréquation nette		47'540	-307'009	-286'387	-89'649	-442'690	23'682	-420'511
4300 452 900	Dépenses thématiques AC	-2'257'979	-1'943'827	-1'765'400	-1'520'448	-1'942'836	-1'680'004	-1'828'231
4300 452 910	Dépenses thématiques AP		-391'683	-355'747		-2'309	-152'712	
4300 352 910	Dépenses thématiques AP				203'849	151'747		800'731
Total dépenses thématiques		-2'257'979	-2'335'510	-2'121'147	-1'316'599	-1'793'398	-1'832'716	-1'027'500
6000 352 900	Réforme policière	347'557	329'329	337'698	338'394	319'978	323'078	283'672
6000 452 910	Réforme policière AP			-11'360				
6000 352 910	Réforme policière AP		4'131		12'742	8'021	27'972	2'222
Total réforme policière		347'557	333'460	326'338	351'136	327'999	351'050	285'894
TOTAL DES PEREQUATIONS		478'781	-121'785	259'450	1'176'577	-312'026	424'942	1'286'214

Remarques: Les corrections des acomptes issus des décomptes définitifs de la péréquation sont comptabilisés l'année suivante.

4. CAPACITE ECONOMIQUE D'ENDETTEMENT MAXIMUM

Partant du solde primaire prévisionnel, il est possible de calculer chaque année la capacité économique d'endettement maximum de la commune. Le calcul tient compte de la durée d'effacement de la dette (au max. 30 ans), d'un taux d'intérêt prévisionnel (taux moyen actuel + marge de risque) et d'un éventuel taux d'inflation.

Données de base :

Durée d'effacement de la dette : 25 ans
Solde primaire prévisionnel : CHF 2'298'000
Taux d'intérêt prévisionnel : 2,0%
Taux d'inflation prévisionnel : 1.0%

Tableau 4 : Calcul du solde primaire prévisionnel

Opérations	Désignation	2014	2015	2016	2017	Budget 2018	Budget 2019
=	SOLDE FINANCIER	-1'479'931	-3'707'919	-1'751'295	13'862	-966'762	-2'961'046
=	CASH FLOW DE FONCTIONNEMENT	1'844'732	1'985'159	1'332'594	2'398'792	1'695'238	1'436'340
+	Intérêts passifs	724'657	692'422	770'000	478'165	630'600	508'000
=	SOLDE PRIMAIRE	2'569'389	2'677'581	2'102'594	2'876'958	2'325'838	1'944'340
	Pondération retenue		15%	20%	25%	20%	15%
=	SOLDE PRIMAIRE PONDERE ARRONDI = capitaux disponibles pour emprunter						2'298'000

La capacité économique d'endettement de la commune est son niveau maximum d'endettement soutenable financièrement sur le long terme. C'est la relation entre la dette maximum hypothétique et la situation financière réelle (et son évolution). Dès lors, la gestion de la dette consiste à analyser régulièrement cette relation afin de prendre les mesures adéquates au niveau de l'endettement et/ou de la situation financière. Pour l'année 2019, la capacité économique d'endettement s'élève à CHF 51,5 millions. Elle donc supérieure au plafond d'endettement de CHF 50,0 millions voté en début de législature et qui devient de facto la limite supérieur à ne pas dépasser

Tableau 5 : Capacité économique d'endettement maximum

Années	2043
Nombre d'années considérées	25
Solde primaire = Capitaux disponibles pour emprunter	2'917'850
Intérêts passifs	1'103'760
Taux d'actualisation du solde financier	0.62
Cash flow	1'814'090
Capacité d'endettement (y.c. capitaux)	51'172'892

5. CONCLUSIONS

Budget équilibré prévu au menu 2019 :

Le projet de budget présenté par la Municipalité de Château-d'Oex pour 2019 dégage un léger excédent de revenus. La marge d'autofinancement, pour soutenir nos futurs investissements, est un peu en retrait par rapport aux années précédentes mais reste positive et intéressante. Une gestion maîtrisée des charges d'exploitation et le maintien attendu des recettes fiscales, hors personnes morales (entreprises), devraient permettre l'équilibre budgétaire et la poursuite des développements figurant au plan des investissements 2019.

Sur une enveloppe globale de près de CHF 25 millions, le budget 2019 de la Commune présente un excédent de revenus de CHF 62'799 avec une marge d'autofinancement positive de CHF 1.4 millions, ce qui permet de qualifier le budget de sain et équilibré.

Il est prévu des charges d'un montant de CHF 24,78 millions (+ 0.4 % par rapport aux comptes 2017). La hausse de près de CHF 100'000, est notamment imputable à la participation de la Commune à des charges liées à d'autres collectivités publiques ou péréquations intercommunales: police, transports, prévoyance sociale, santé publique, accueil petite enfance et UAPE entre autres dont on ne peut influencer les effets, mais aussi aux traitements limités aux augmentations salariales statutaires et aux jubilés.

Au niveau des recettes, la Commune s'attend à percevoir CHF 24.84 millions, en diminution de CHF 650'000 par rapport à 2017. Cette différence provient essentiellement des gains immobiliers réalisés. Les recettes des personnes physiques continuent leur progression pour l'impôt sur le revenu et la fortune. Les impôts sur les personnes morales sont touchés par l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise mais avec un impact moindre qu'escompté initialement grâce à l'appui du Grand Conseil vaudois qui a alloué CHF 50 millions de compensation.

Plan des investissements 2019 : Après la finalisation des grands projets comme la rue du village, le parking souterrain et le terrain de football ou le nouveau Collège Henchoz, le programme des dépenses d'investissement 2019 reste quand même très conséquent à quelques CHF 4.40 millions de francs. Les projets sont concentrés autour du périmètre du pôle santé et concernent aussi bien l'épuration que le réaménagement routier indispensable pour accéder à cette zone en profonde mutation. Ces dépenses ne peuvent donc être mieux réparties dans le temps et doivent être menées à bien pour offrir les conditions cadres optimales pour l'éclosion de ces projets importants liés à la santé. D'autres nouveaux investissements liés à la rénovation des passages à niveau situés sur la Commune sont à l'ordre du jour pour CHF 600'000.- par année jusqu'en 2021 mais les discussions sont encore en cours avec le MOB. Des moyens sont aussi prévus pour des travaux de rénovations sur la STEP et le pompage des Moulins.

Les investissements annoncés pour 2019 sont pour l'heure trop conséquents par rapport à nos véritables moyens et devraient être mieux répartis dans le temps. Malheureusement les projets envisagés sont tous pertinents et il n'est pas possible de les départager entre eux à ce jour quant à leurs chances effectives de se réaliser l'année prochaine ou pas. Nous les avons laissés en l'état mais tout en sachant que le « timing » de mise en route de ces projets ou leur degré de maturité feront que de toute manière tous ne pourront être réalisés en 2019 et seront de facto reportés sur les années suivantes.

La Municipalité poursuit ainsi sa volonté d'équilibrer durablement ses exercices budgétaires et confirme sa volonté de retirer du budget toutes les dépenses reconnues d'investissement pour les passer par voie de préavis. Cela nous permet de mieux équilibrer nos exercices, de dégager une marge d'autofinancement (MA) intéressante et ainsi de pouvoir financer nos projets prioritaires sans la menace permanente du plafond d'endettement.

Nos remerciements vont à tout le personnel communal qui a œuvré et contribué pour l'établissement de ce budget et qui, comme nous, a dû accepter certaines coupes sur des dépenses pourtant pertinentes. Merci aussi à la Commission de Gestion-Finance et au Conseil Communal pour sa bonne collaboration et son engagement tout au long de l'année sur la bonne gestion à développer pour notre collectivité publique.

La Municipalité